

SITE DE DEPOT

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé

le 28 / 11 / 24

Site . Isu I 5.Isu.II

Féd

Imprimé par nos soins

Fédération Syndicale Unitaire Section Départementale du Cantal



Par amendements au projet de loi de finances 2025, le gouvernement s'attaque une fois de plus à la rémunération des agent e s publics. Après le maintien du gel de la valeur du point d'indice et après la suspension de la garantie individuelle de pouvoir d'achat qui ne sera pas

versée en décembre, le gouvernement s'attaque à présent au pouvoir d'achat des agent e s qui sont contraint e s de s'arrêter de travailler pour raisons de santé. Il veut porter de 1 à 3 jours la durée de la carence privant de rémunération en cas d'arrêt maladie. Il veut aussi réduire de 10 % la rémunération perçue après cette période de carence. C'est scandaleux!

La FSU met à disposition un simulateur sur son site web.

Il permet de calculer la rémunération que vous pourriez perdre pour une grippe, une blessure vous empêchant de travailler ou plus simplement pour de l'épuisement professionnel. Il suffit de renseigner le montant du traitement brut et le montant de vos indemnités et primes que vous pouvez retrouver sur votre bulletin de paie. (Le supplément familial de traitement n'est pas concerné par cette mesure.)

La FSU est opposée à toute carence, considérant que la maladie ne peut pas être un motif de perte de rémunération. Elle avait dénoncé l'instauration d'un jour de carence en 2018. Elle combat avec une détermination sans faille les projets actuels du gouvernement et revendique l'abrogation de toute carence.

https://fsu.fr/calculateur-delai-decarence-pour-maladie/



SOMMAIRE

page 2 : formations syndicales 2025 + déclaration inter-OS SRIAS AuRA + édito

page 3 - 4 : pages spéciales Congrès Départemental

page 5-6 : grève du 5 décembre

page 7: Tract ATSEM FSU Territoriale

page 8 : carte scolaire - groupe de travail CDEN



Prochaines formations syndicales organisées par la Section Départementale FSU du Cantal

Universités de **Printemps**

jeudi 27 et vendredi 28 mars 2025 avec Frédéric Grimaud "prolératisation du métier enseignant" "pourquoi avons-nous perdu le sens de notre métier ?"

AESH

lundi 7 avril 2025

"Enseigner c'est résister"

mardi 8 avril 2025 avec Philippe Meirieu

L'heure est grave pour le pays et pour les agentes et les agents publics.

Après la déroute des élections européennes pour le camp présidentiel, le Président de la République nous a de nouveau appelé aux urnes en juin dernier après dissolution l'Assemblée Nationale. Nouveau revers pour sa majorité relative, ces élections ont sonné le glas démocratiquement de sa politique.

Malgré cela, il a délibérément fait le choix de laisser la France sans gouvernement, et de plonger les agentes et les agents de l'État dans un doute profond, à l'aube de la présentation du budget 2025.

Sans surprise, le Président de la République a décidé de balayer d'un revers de main les aspirations exprimées démocratiquement, pour nommer un nouveau Premier Ministre qui a annoncé qu'il poursuivra la politique du président Macron, politique pourtant sanctionnée par le scrutin. C'est une atteinte très grave qui est portée à la démocratie. Car si tout cela est mené dans une lecture contestable de la Constitution mais néanmoins légale, cette décision finit d'annihiler le peu de légitimité qu'il restait à M. Emmanuel Macron .

L'heure est grave pour les agentes et les agents publics. M. Bruno Le Maire, ministre démissionnaire de l'économie et des finances, laisse derrière lui un déficit abyssal et annonce une restriction budgétaire de 10 milliards d'euros en 2024, puis de 20 milliards d'euros pour 2025. Il voudrait en faire subir les conséquences aux agents. C'est inacceptable!

Cette situation est dramatique à l'heure où les fonctionnaires sont les premiers à faire les frais de l'inflation et

de l'augmentation des taux d'intérêt corrélées à la perte de salaire.

Ce ne sont pas d'économies budgétaires dont les personnels ont besoin. Ce dont ils ont besoin, c'est l'abrogation de la réforme des retraites, l'augmentation du point d'indice de 10 % pour commencer, puis son indexation sur l'inflation, l'augmentation du taux des prestations sociales de 10 % pour commencer puis leur indexation sur l'inflation !

Les conséquences de ces politiques néo-libérales sont dramatiquement subies au quotidien. Quelques

exemples récents :

Suppression de l'accès aux chèques vacances pour les retraité.e.s l'année dernière.
 Décision par l'administration du Ministère de l'Intérieur de retirer aux assistant.e.s de service social d'étudier les dossiers des agent.e.s pour le programme « Vacances Familles Solidarité »
 Désintérêt des administrations pour les questions d'Action Sociale : manque d'agent.e.s dans les services, maintien des agent.e.s dans les services au détriment de leur participation dans les instances, déficit de communication sur les prestations d'Action Sociale dans les départements et dans certains ministères.

Preuve, aujourd'hui , lors de cette séance plénière, seulement trois représentants de l'administration sont présents sur 13 sièges, montrant clairement un désengagement des administrations pour l'Action Sociale Inter-ministérielle .

Il est inacceptable que ces mesures qui vont à l'encontre des agents soient maintenues ; il serait d'autant plus

inacceptable que la liste de ces mesures s'allonge.
L'accès aux chèques vacances doit être rétabli pour les retraités. Les assistants du service social du Ministère de l'Intérieur doivent à nouveau pouvoir étudier les dossiers des agents pour le programme « Vacances Familles Solidarité ».

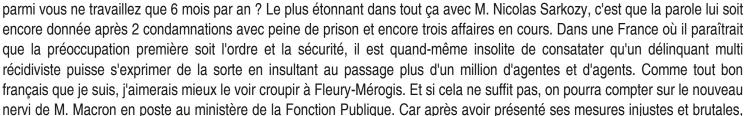
Les services publics ne sont pas une charge pour la société, ils sont un investissement pour la nation afin de préserver sa cohésion, d'émanciper sa jeunesse et de protéger les plus faibles. C'est en ce sens que nous poursuivrons notre combat syndical dans l'intérêt des agentes et des agents que nous représentons.

* déclaration proposée, en grande partie rédigée et lue par la FSU

L'hiver sera social ou ne sera pas!

"L'été fut chaud, l'été fut beau, dans les tshirts, dans les maillots!" La planète a transpiré au rythme des performances olympiques, tout comme M. Emmanuel Macron et feu son gouvernement. Ceux-là auront bien profité de la fête pour passer du bon temps et se montrer devant les objectifs en espérant redorer leur blason terni par une dissolution incensée faisant suite à leur cuisante défaite aux élections européeennes. Coup de folie ? Vengeance puérile ? Idiotie crasse? A vous d'en juger.

Bref, la gauche était devant, mais la droite arrivée 4ème finira à Matignon au prétexte de maintenir une stabilité politique douteuse, piétinant un peu plus au passage la démocratie et la vox populi. La suite, nous ne la connaissons que trop bien : 3 jours de carences et baisse de l'indemnisation à 90% en cas d'arrêt de maladie, non-versement de la GIPA. Vous en voulez encore, celles et ceux qui





voilà qu'il nous prépare au grand remue-ménage de la "simplification", de la "débureaucratisation" en faisant allégeance à Elon Musk, artisan en chef de la destruction de l'Etat Fédéral américain, mis sur orbite (sic) par Donald Trump fraîchement élu. Tout un programme!

Nous méritons mieux que ça. Nous méritons des salaires dignes, des conditions de travail décentes, et nous méritons le respect de tout un chacun. Et tout ça, ça se gagne en menant le combat collectif. Un combat collectif par la mobilisation, par la syndicalisation, et par la grève. Il faudra y être à partir du 5 décembre et se préparer à la suite car nos revendications sont nombreuses et la situation de nos métiers alarmante.



Le congrès départemental se tiendra les 16 et 17 janvier dans les locaux de la FSU à Aurillac.

Le congrès est ouvert à tous tes les syndiqué es à jour de cotisation.

Pour venir, rien de plus simple :

- compléter et renvoyer la convocation (en page 4) à votre employeur et faire une demande d'autorisation d'absence selon la procédure habituelle (le plus tôt sera le mieux)
- envoyer un mail à fsu15@fsu.fr pour l'organisation

Nous prévoierons également des moments conviviaux...

Venez nombreuses et nombreux!

Le congrès national de la FSU se tiendra du 3 au 7 février 2025 à Rennes.

Le congrès est un moment primordial dans la vie de notre fédération syndicale. Réuni tous les trois ans, il décide des orientations de la fédération en élaborant collectivement les mandats qui conduiront le sens de son action.

Il s'agit d'élaborer un texte divisé en 4 grands thèmes :

- Thème 1 : Pour une école émancipatrice
- Thème 2 : Face à l'extrême droite et au libéralisme, défendre les services publics et la fonction publique
- Thème 3 : Développer nos analyses pour agir pour construire des alternatives et pour agir
- Thème 4 : L'avenir du syndicalisme : un chantier plus que nécessaire

A partir d'une base de travail à consulter ci-dessous, chaque délégué·e pourra, au sein des congrès réunis dans les départements, proposer des amendements au texte, les mettre en débat et les porter au vote.

Pour valider un amendement, un texte, il faut atteindre une majorité élevée à 70%. Cela induit une version finale prenant en compte les avis divergeants par la synthèse la plus large.

Un exercice périlleux, mais terriblement intéressant, voire même passionnant, et qui conduit à des débats de haute volée!

Emeric Burnouf Secrétaire Départemental

Retrouvez l'ensemble des textes des 4 thèmes via le lien ou le QR code ci-dessous :

https://fsu.fr/textes-preparatoires-de-congres-de-rennesmodification-statutaire/







CONGRES DEPARTEMENTAL FSU 15 CONVOCATION

Section Départementale FSU du Cantal Maison des Syndicats - Bâtiment de l'Horloge

A Aurillac, le 15 novembre 2024

| VI | 8 Place de la Paix 15000 AURILLAC |
|----|---|
| | Pour : |
| | OBJET : convocation au Congrès Départemental FSU du Cantal |
| | CONVOCATION |
| | Application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat (Autorisation spéciale d'absence - article 13 du décret 82-447 du 28/05/1982) |
| | L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée de la réunion statutaire elle-même, sur les délais de route nécessaires pour s'y rendre. |
| | Conformément aux articles mentionnés ci-dessus, je soussigné Emeric BURNOUF, Secrétaire Départemental de la Section FSU du Cantal, certifie par la présente que |
| | La durée de convocation doit être majorée le cas échéant des délais de route. |

Emeric BURNOUF Secrétaire Départemental











Face aux attaques et mesures punitives contre les agent∙es des services publics, l'intersyndicale Fonction publique CGT, CFDT, CFE-CGC, FA-FP, FSU, UNSA et Solidaires appelle à une première journée d'action, de manifestations et de grève le jeudi 5 décembre prochain.

Esquivant les vraies raisons du dérapage budgétaire, le **gouvernement s'acharne contre les personnels de la Fonction publique** :

- instauration de **trois jours de carence** à coups d'arguments mensongers et d'une prétendue égalité avec le privé
- baisse de 10 % de la rémunération pour les personnels contraints d'être placés en arrêt maladie
- **suppression de la GIPA**, filet de secours maigre mais réel face aux conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat
- poursuite du gel de la valeur du point d'indice
- suppressions massives de postes.

Pour justifier ces mesures injustes, le ministre affiche une volonté démagogique de «débureaucratisation». Ce « fonctionnaire bashing » fournit des boucs-émissaires qu'il est aisé de stigmatiser.

Les vraies raisons du dérapage des finances publiques sont à chercher du côté de l'injustice sociale et fiscale sur laquelle sont construits les budgets de la Nation depuis des années.

Les riches s'enrichissent toujours davantage et les autres vivent de moins en moins bien de la rémunération de leur travail, à commencer par celles et ceux qui font au quotidien le service public par leurs seuls conscience et engagement professionnels.

Ça suffit! Assez de mépris et d'hypocrisie de la part du gouvernement!

Le projet de budget 2025 n'est pas encore adopté, donc **nous pouvons gagner l'abandon de ces mesures injustes** et arracher les moyens nécessaires pour le service public et la reconnaissance des personnels de la Fonction publique.

La journée du 5 décembre est une première étape indispensable de mobilisation à laquelle il faudra construire des suites rapides pour faire reculer le gouvernement.





- zéro jour de carence et maintien de 100 % du salaire en cas de maladie
- la **revalorisation du point d'indice** et des carrières par des mesures générales
- le versement de la GIPA en 2024
- des créations d'emplois à la hauteur des besoins, permettant d'améliorer les conditions de travail et de redonner les moyens au service public d'assurer ses missions d'intérêt général

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ·ES, EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS LE 5 DÉCEMBRE!



À AURILLAC, RDV À 10 H DEVANT LA PRÉFECTURE



UN JOUR DE CARENCE, C'EST QUOI ?

Le « délai de carence » désigne le ou les jours qui ne sont pas couverts et qui induisent une perte de salaire pour un·e salarié·e en arrêt maladie (signé par un médecin).

DANS LA FONCTION PUBLIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Depuis 2018, un jour de carence s'applique à tous·tes les fonctionnaires puis, dès le 2ème jour d'arrêt, l'assurance maladie ou l'administration de l'agent·e concerné·e, verse un revenu de remplacement aux salarié·es, équivalent à 100% de son traitement.

QUE VEUT IMPOSER LE GOUVERNEMENT ? ET POURQUOI ?

Dès 2025, le gouvernement projette d'instaurer 3 jours de carence puis, à partir du 4ème jour d'arrêt, de ne verser que 90% du traitement pour le reste du congé maladie.

Le ministre Kasbarian justifie cela pour s'aligner avec le secteur privé qui subit déjà 3 journée de carence, et pour lutter contre ce qu'il nomme l'absentéisme.

ET CONCRÈTEMENT, ÇA DONNE QUOI POUR NOUS ?

Tu es enseignant·e Ech.7 / AESH ou AED Ech.2 / secrétaire administratif·ve Cat.B gr.2 éch.9 / agent·e technique C2 éch.4 ...

- -> tu ne te sens pas bien, et ton médecin t'arrête 2 jours. Actuellement, tu perds 93€ / 38€ / 76€ / 61€

 Avec « 3 jours de carence et rémunération à 90% au-delà des 3 jours d'arrêt maladie », tu perdras 186€ /

 76€ / 152€ / 122€
- -> tu as une bonne grippe, et ton médecin t'arrête 5 jours. Actuellement, tu perds 93€ / 38€ / 76€ / 61€ Avec « 3 jours de carence et rémunération à 90% au-delà des 3 jours d'arrêt maladie », tu perdras 298€ / 114€ / 244€ / 197€
- -> tu souffres d'une maladie chronique, ton médecin t'arrête régulièrement dans l'année jusqu'à 2 semaines.

 Actuellement, tu perds 93€ / 38€ / 76€ / 61€ à chaque arrêt.

Avec « 3 jours de carence et rémunération à 90% au-delà des 3 jours d'arrêt maladie », tu perdras 382€ / 156€ / 313€ / 252€ à chaque arrêt.

-> Suite à une opération, la convalescence impose un arrêt d'un mois et demi (45 jours). Actuellement, tu perds 93€ / 38€ / 76€ / 61€

Avec « 3 jours de carence et rémunération à 90% au-delà des 3 jours d'arrêt maladie », **tu perdras 670€ /**274€ / 550€ / 444€

ETRE MALADE N'EST PAS UN CHOIX! SE SOIGNER EST UN DROIT!
PUISQU'ILS N'ENTENDENT RIEN D'AUTRE, COMMENÇONS À NOUS
MOBILISER MASSIVEMENT PAR LA GRÈVE,
DÈS LE 5 DÉCEMBRE!





Les ATSEM jouent un rôle essentiel auprès des enfants en école maternelle, au côté des enseignant.es qu'elles assistent au quotidien.

ssurant un rôle de référent.e aussi bien pour les enfants que pour l'enseignant.e, les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement de la classe et contribuent à la stabilité affective des enfants.

Pour autant, la diversité des missions et des tâches qu'exercent ces professionnelles, les facteurs de pénibilité et les contraintes horaires auxquelles elles sont confrontées ne sont pas reconnues à leur juste valeur. Exercé très majoritairement par des femmes, le métier est en effet marqué par la précarité, les temps de travail non complets subis, la pénibilité, l'usure professionnelle liées à la charge et aux conditions de travail... Trop souvent, dans un contexte de pénurie de recrutement de personnels qualifiés, ce sont des agent.e.s « faisant fonction » qui occupent ces postes, soumis à une polyvalence imposée par l'employeur.

La catégorie B pour les ATSEM: une revendication juste!

Pourtant titulaires du CAP petite enfance, les ATSEM n'ont pas obtenu le reclassement en catégorie B consécutif à la transposition du Ségur de la santé, contrairement à d'autres cadres d'emplois nécessitant la même qualification et exerçant le même type de missions. Actuellement les milliers d'ATSEM vivent cette situation comme une profonde injustice et une dévalorisation de leurs concours et de leur métier. La FSU Terri-

toriale est aux côtés des ATSEM pour porter la revendication du passage en catégorie B: c'est une mesure juste de reconnaissance de ces professionnelles! Les ATSEM refusent d'être «les oubliées» du gouvernement, alors qu'elles sont des professionnelles qualifiées de la petite enfance, qu'elles appartiennent à la communauté éducative et qu'elles sont essentielles au bon fonctionnement du service public.

La FSU Territoriale au côté des ATSEM revendique:

- → le passage en catégorie B des ATSEM dès maintenant;
- → le dégel immédiat du point d'indice à hauteur de 10%;
- une ATSEM par classe;
- l'intégration des temps de préparation pédagogique, de documentation et de formation dans le temps de travail;
- → la clarification de la double hiérarchie;
- la reconnaissance de la pénibilité du métier par une réduction du temps de travail et une revalorisation du régime indemnitaire;
- → la fin des temps non complets subis;
- → le remplacement systématique en cas d'absence;
- la traduction concrète de l'appartenance à la communauté éducative, reconnue dans le Code de l'Education, par la présence avec voix délibérative au conseil d'école.



ENSEMBLE, EXIGEONS ET OBTENONS LA CATÉGORIE B !

Élaboration d'une stratégie commune pour la défense de l'école cantalienne

Depuis plusieurs mois, la FSU porte la nécessité d'une réflexion collective au sujet de notre école cantalienne, tout en maintenant les exigences qui sont les siennes. Après plusieurs interventions en CDEN en ce sens, la FSU a accepté de répondre à l'invitation de l'AMF, organisatrice de réunions de travail sur l'école cantalienne. La FSU a néanmoins précisé qu'elle conserverait sa liberté de parole et de pensée tout au long des échanges.

Un premier rendez-vous avait eu lieu à la mi-juillet. Il s'agit donc là de la deuxième rencontre.

Lors de cette réunion du 13 novembre 2024, la FSU a porté l'idée de trouver un dénominateur commun et de faire émerger ce qui peut faire consensus entre les différents siégeant es au CDEN.

L'idée est donc d'arriver à une base commune, écrite, à porter au nouveau préfet, au nouveau DASEN ou à la nouvelle DASEN.

La FSU a suggéré que cette revendication commune fasse aussi l'objet d'une conférence de presse.

Le constat est partagé par l'ensemble des participants à la réunion : la situation inquiétante de l'école publique cantalienne, la baisse démographique actuelle et à venir, la fragilité des structures, la nécessité impérieuse d'éviter une désertification scolaire.

Concernant ce dernier point, des secteurs sont identifiés comme étant devenus des déserts scolaires : Massif cantalien, Cézallier, Sud du massif (bordure du département allant de St-Urcize à Raulhac).

La FSU a proposé une série de mesures de protection à porter dès cette année pour éviter que s'agrandissent ces territoires sans écoles.

- - Le débat n'a pas tranché la limite à définir pour le temps de transport scolaire. 20 minutes? 30 minutes? Durée réelle du circuit? Durée projetée sur planificateur d'itinéraire?
 - .2- **Un minimum de 2 postes d'enseignant dans une école** quel que soit l'effectif.

L'évolution du métier d'enseignant, les attentes et demandes de l'institution rendent de plus en plus difficile l'exercice du métier en classe unique. Même si cela est variable en fonction des situations et de l'isolement, il y a systématiquement perte d'élèves lors du passage en

classe unique. Cela ne fait qu'aggraver la démographie scolaire déjà faible de ces communes.

- 3- Pas d'approche arithmétique pour les écoles à 3 classes et moins pour lesquelles il faut se concentrer en priorité sur les impacts d'une fermeture de classe. En revanche, l'approche arithmétique est à favoriser au sein des écoles à 4 classes et plus pour favoriser l'équité de traitement entre écoles.
- 4- Nécessité d'implanter des structures pour les élèves à EBEP et/ou MDPH (ULIS, RASED) notamment dans le Nord Cantal.

Il n'est, par exemple, pas acceptable qu'il n'y ait pas d'ULIS école entre Mauriac et St-Flour. L'ouverture d'ULIS à Riom-es-Montagnes, Murat doit être étudiée.

5- Faire de l'état du bâti scolaire et des services péri-scolaires un indicateur important dans les opérations de carte scolaire.

Ce sont donc 5 mesures de protection urgentes à exiger visant à éviter un détricotage du tissu scolaire.

La deuxième partie de la réunion a porté sur l'évolution du tissu, au-delà de ces mesures de protection d'urgence, et notamment sur les propositions qui pourraient être faites (par exemple, travailler à la constitution de RET).

La FSU s'est contenté d'écouter. En effet, cette idée n'est pas dans l'ADN de la FSU.

La FSU a rappelé que l'évolution du tissu scolaire doit être un choix du terrain concerté au-delà des seul es élu es. Il est absolument nécessaire que les IEN fassent le travail auprès des communes. Enfin, il est indispensable de sortir de la vision annuelle sous pression des opérations de carte scolaire : il faut laisser du temps aux différents acteurs pour qu'ils choisissent d'évoluer ou pas.

Ayant pleinement conscience des difficultés qui attendent notre territoire et ayant déjà tiré la sonnette d'alarme, la FSU, au travers de ces réunions, prend toute sa part à la réflexion commune, dans l'objectif de trouver des solutions et d'enrayer la casse du service public d'éducation dans le Cantal.

Julien Barbet - FSU-SNUipp